

**Ministère de l'Economie et des Finances
(MEF)
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
(DGTCP)**

LE BILAN D'OUVERTURE 2026

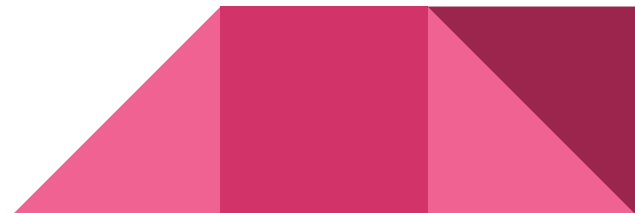
Comprendre la transition vers la comptabilité en droits constatés

Présentation à l'intention des CPA, auditeurs, étudiants et professionnels intéressés – 20 Aout 2026

Les objectifs de la présentation

À l'issue de cette présentation, les participants seront capables de :

- Comprendre les fondements de la réforme comptable de l'État ;
- Expliquer le rôle du bilan d'ouverture dans la transition vers la comptabilité en droits constatés ;
- Comprendre les principales étapes de la méthodologie d'épuration des comptes de l'Etat.



Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ?

Une transformation majeure de la comptabilité publique

L'État haïtien engage simultanément :

- ★ le passage de la comptabilité de caisse à la comptabilité en droits constatés (LEELF) ;
- ★ la mise en œuvre du budget programme ;
- ★ la mise en œuvre du PCEH ;
- ★ la mise en production du SIGFIP ;
- ★ la révision du RGCP ;
- ★ l'optimisation des encaissements des recettes de l'Etat ;
- ★ la réforme des Archives du Trésor ;
- ★ la révision du cadre comptable des collectivités territoriales.

La réforme comptable s'inscrit dans un vaste programme de modernisation des finances publiques.

Le bilan d'ouverture constitue le pont entre l'ancien et le nouveau système comptable.

Le SIGFIP est l'outil qui permettra d'appliquer concrètement les principes de la comptabilité en droits constatés.

Pourquoi passer à la comptabilité en droits constatés ?



Exigences de la
LEELF

Les limites de la comptabilité de caisse

- Elle retrace uniquement les encaissements et les décaissements.
- Elle ne présente pas le patrimoine de l'État.
- Elle ne recense pas l'ensemble des dettes et créances.
- Elle ne permet pas de mesurer le coût réel des politiques publiques.

Les apports de la comptabilité en droits constatés

- Vision complète de la situation financière de l'État.
- Comptabilisation des actifs, des passifs et des engagements.
- Production d'états financiers complets.
- Amélioration de la transparence et de la reddition des comptes.
- Renforcement de la prise de décision publique.

La comptabilité en droits constatés ne remplace pas seulement une méthode comptable ; elle transforme la manière dont l'État mesure, gère et valorise son patrimoine.

De la comptabilité de caisse à la comptabilité en droits constatés

Deux logiques comptables

Comptabilité de caisse	Comptabilité en droits constatés
Encaissement / décaissement	Naissance du droit ou de l'obligation
Vision des flux	Vision économique et patrimoniale
Peu de stocks comptables	Actifs et passifs identifiés
Dettes souvent appréhendées à travers les paiements	Dettes reconnues dès lors que les conditions sont réunies
Créances insuffisamment retracées	Créances identifiées et suivies
Patrimoine partiellement documenté	Patrimoine progressivement retracé

On ne comptabilise plus seulement ce qui entre ou sort de la caisse : on comptabilise ce que l'État possède et ce qu'il doit.

Le bilan d'ouverture, pierre angulaire de la transition

Qu'est-ce qu'un bilan d'ouverture ?

Le bilan d'ouverture est le premier état financier établi selon les principes de la comptabilité en droits constatés. Il présente, à une date donnée, l'ensemble des actifs, des passifs et de la situation nette de l'État.

Pourquoi est-il indispensable ?

- on ne peut pas commencer une nouvelle comptabilité sans point de départ
 - Déterminer les soldes d'ouverture des comptes.
 - Assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau référentiel comptable.
 - Garantir la fiabilité des futurs états financiers.
 - Faciliter le contrôle par les organes de supervision.
- 

Le BO n'est pas une simple « balance d'ouverture ».

1- IDENTIFIER

Qu'est-ce que l'État possède ou doit ?

3-ÉVALUER

Pour quel montant doit-il être comptabilisé ?

+

2-RECONNAÎTRE

Cet élément répond-il aux critères permettant de le comptabiliser ?

4-DOCUMENTER

Quelle preuve permet de justifier cette reconnaissance et cette valeur ?

BO = Identification + Reconnaissance
+ Évaluation + Documentation

Le bilan d'ouverture n'a pas vocation à prétendre que tout est parfait au 1er octobre 2026. Il doit surtout être fiable, documenté, cohérent et perfectible.

Les objectifs poursuivis

1

Décrire fidèlement le patrimoine de l'État.

2

Sécuriser la transition comptable.

3

Renforcer la transparence financière.

4

Produire une information comptable fiable et documentée.

Sans bilan
d'ouverture fiable,
il est impossible
de produire des
états financiers
crédibles et
conformes aux
principes de la
comptabilité en
droits constatés.

droits constatés
comptabilité en

Une question à retenir

Si vous étiez chargé d'établir le bilan d'ouverture d'une organisation demain matin, par quoi commenceriez-vous ?

- A. Par les comptes ?**
- B. Par les pièces justificatives ?**
- C. Par l'inventaire des actifs et passifs ?**
- D. Par une analyse des processus et des informations disponibles ?**



Réponse

Il faut combiner ces approches, mais surtout commencer par comprendre ce que représentent réellement les soldes et les éléments patrimoniaux de l'entité.



Quel est le périmètre du BO 2026 ?

Une approche progressive

Pour le premier bilan d'ouverture, la stratégie retient prioritairement :

01	Les actifs à court terme	• disponibilités • créances fiscales et non fiscales certaines • autres actifs à court terme significatifs
02	Les passifs à court terme	• dettes fournisseurs • arriérés de paiement • recettes perçues pour compte de tiers • autres obligations certaines
03	Certaines dettes à long terme	• Les dettes à long terme facilement identifiables et exigeant un remboursement à partir de l'exercice 2026-2027

Le BO 2026 constitue une première étape vers l'établissement progressif d'un bilan patrimonial complet de l'État.

Pourquoi une approche progressive ?

Deux principes doivent être conciliés

AMBITION

Aller vers une représentation complète du patrimoine de l'État.

RÉALISME

Ne pas retarder la bascule du 1er octobre 2026 en attendant que l'ensemble du patrimoine soit parfaitement documenté.

Conséquence

BO 2026 → amélioration progressive des exercices suivants

Pourquoi ne pas tout intégrer immédiatement ?

Parce que la qualité compte autant que la rapidité.

Pour reconnaître un élément dans le bilan, il faut pouvoir répondre à plusieurs questions :

Existe-t-il réellement ?



L'État en est-il propriétaire ou dispose-t-il d'un droit ?



L'État a-t-il réellement une obligation ?



Peut-on déterminer sa valeur de manière suffisamment fiable ?



Peut-on le documenter ?

Mieux vaut un solde
progressif,
documenté et
améliorable qu'un
chiffre exhaustif mais
non fiable.

Qu'est-ce que l'épuration des comptes ?

Épurer un compte, ce n'est pas simplement « nettoyer » une balance.

C'est chercher à répondre à la question :

« **Que représente réellement le solde de ce compte ?** »

Pour cela, il faut :

Identifier

→ les éléments qui composent le solde

Vérifier

→ leur existence et leur réalité

Justifier

→ avec les documents disponibles

Analyser

→ leur nature économique

Évaluer

→ le montant à retenir

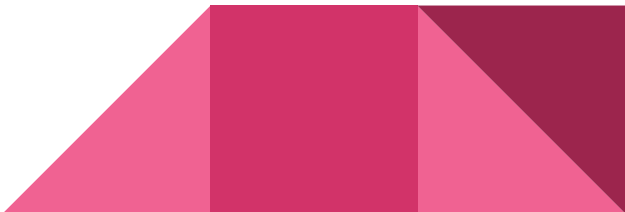
Reclasser

→ dans le nouveau référentiel comptable



Pourquoi faut-il épurer les anciens comptes ?

Parce qu'un solde comptable n'est pas toujours égal à une situation patrimoniale réelle.

- ★ Un compte peut contenir :
 - ★ des opérations anciennes ;
 - ★ des opérations déjà réglées ;
 - ★ des montants non justifiés ;
 - ★ des erreurs ;
 - ★ des opérations mal classées ;
 - ★ des éléments dont la nature doit être réexaminée.
- 

Peut-on toujours connaître la valeur exacte ?

Non.

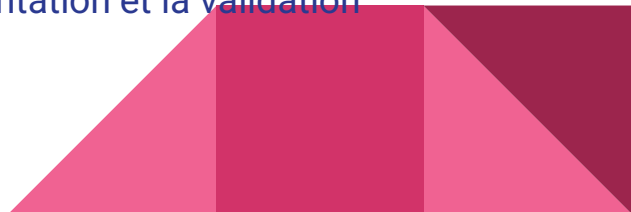
- ★ Et c'est une réalité importante dans une première mise en place.

Certaines informations peuvent être :

- ★ anciennes ;
- ★ incomplètes ;
- ★ difficiles à retrouver ;
- ★ dispersées entre plusieurs administrations.

La question devient alors :

Comment produire une information suffisamment fiable, transparente et documentée ? C'est là qu'interviennent : les hypothèses, les méthodes d'évaluation, la documentation et la validation



La matérialité

Doit-on consacrer le même niveau d'effort à toutes les opérations ?

★ Non.

La stratégie retient un seuil de référence de : 50 000 HTG

Mais la matérialité ne dépend pas uniquement du montant.

Il faut également considérer :

- ★ la nature de l'opération ;
- ★ son caractère sensible ;
- ★ son impact financier ;
- ★ les risques ;
- ★ son importance juridique ;
- ★ son caractère inhabituel.

Un petit montant peut être important par sa nature.

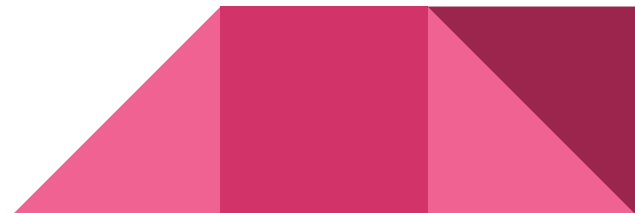
Le montant est important, mais il n'est pas le seul critère.

**Montant + Nature + Risque + Contexte
= Jugement professionnel**

La documentation : « pouvoir démontrer »

Pour chaque élément important, il faut pouvoir répondre :

- ★ Qu'est-ce que c'est ?
- ★ Pourquoi existe-t-il ?
- ★ Quel est son montant ?
- ★ Comment a-t-il été évalué ?
- ★ Quelle pièce le justifie ?
- ★ Quel traitement comptable lui appliquer ?
- ★ Qui a vérifié ?



La piste d'audit

Le bilan d'ouverture doit être vérifiable.

Un tiers doit pouvoir partir du :



Solde d'ouverture

retrouver



l'analyse



les pièces justificatives



le solde comptable initial

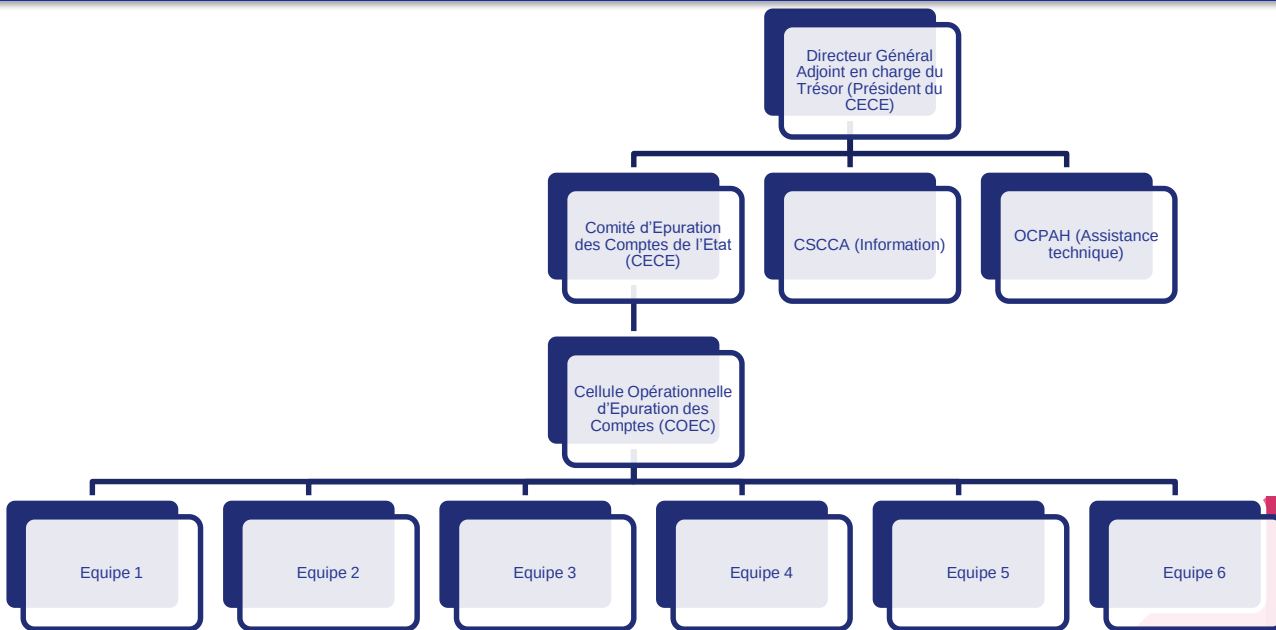
C'est ce que nous appelons : LA TRAÇABILITÉ

Cette exigence est particulièrement importante pour :

- ★ les comptables ;
- ★ les auditeurs ;
- ★ les organes de contrôle ;
- ★ les responsables de la reddition des comptes

La gouvernance du projet de bilan d'ouverture

Une gouvernance structurée pour garantir la qualité des travaux

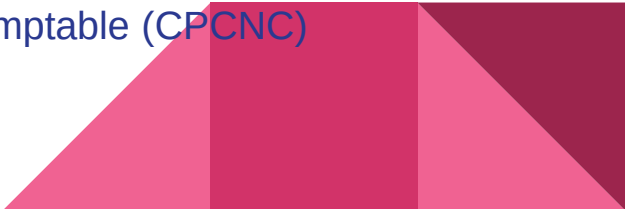


Le Comité d'Épuration des Comptes de l'État (CECE)

Mission

Le CECE est l'instance de pilotage stratégique chargée de superviser l'ensemble des travaux d'épuration des comptes et de l'établissement du bilan d'ouverture.

Composition

- ★ Directeur Général Adjoint chargé du Trésor (Président)
 - ★ Chef de projet de l'OCPAH (Vice – Président)
 - ★ Direction des Comptes Publics (DCP)
 - ★ Coordination des Postes Comptables et de la Normalisation Comptable (CPCNC)
 - ★ Direction de l'Inspection du Trésor (DIT)
 - ★ Direction de la Trésorerie et de la Dette (DTD)
- 

Le Comité d'Épuration des Comptes de l'État (CECE)

Principales attributions

- Valider les méthodes d'évaluation.
- Superviser les travaux de la COEC.
- Arbitrer les difficultés techniques.
- Approuver les ajustements d'ouverture.
- Garantir l'application uniforme de la stratégie.
- Préparer la validation finale du bilan d'ouverture.

Le CECE garantit la cohérence, la qualité et la crédibilité des travaux réalisés par la COEC.

La Cellule Opérationnelle d'Épuration des Comptes (COEC)

Mission générale

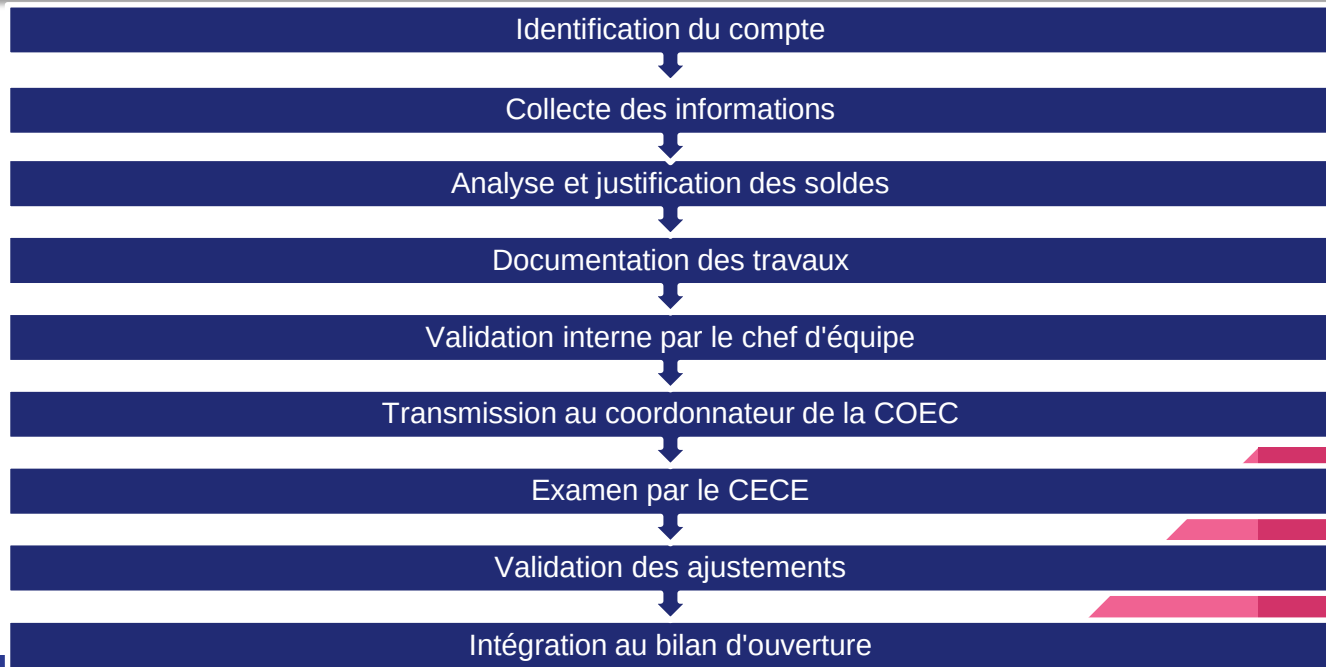
La COEC est l'organe opérationnel chargé de préparer le premier bilan d'ouverture.

Elle est responsable de :

- ★ l'identification des comptes concernés ;
 - ★ l'analyse des soldes ;
 - ★ la collecte des pièces justificatives ;
 - ★ l'évaluation des actifs et des passifs ;
 - ★ la documentation des travaux ;
 - ★ la préparation des propositions d'ajustement ;
 - ★ la production des dossiers justificatifs.
- 

Circuit de production et de validation des travaux

Du compte comptable au bilan d'ouverture



La démarche générale d'épuration des comptes

Chaque compte devra être traité selon une démarche uniforme afin de garantir la cohérence des travaux.

1-2

- Identification du compte
- Compréhension de la nature du compte

3-4

- Collecte des informations disponibles
- Analyse et justification du solde comptable

5-6

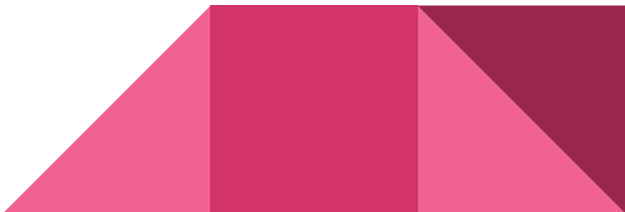
- Identification des anomalies et écarts
- Proposition d'ajustements éventuels

7-8

- Documentation complète des travaux
- Validation par le chef d'équipe puis par la COEC et le CECE

**Tous les comptes
doivent être analysés
selon la même
méthodologie, quelle
que soit leur nature.**

Les cinq règles d'or de la COEC

- ★ **Aucun solde sans justification.**
 - ★ **Aucune hypothèse sans documentation.**
 - ★ **Aucun ajustement sans validation.**
 - ★ **Aucun dossier sans traçabilité.**
 - ★ **Aucune décision sans preuve.**
- 

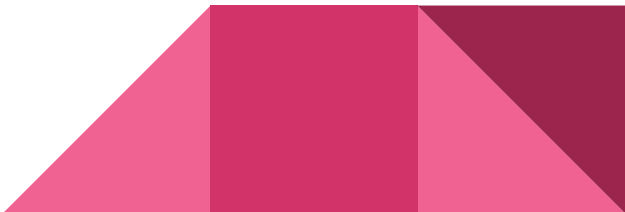
Les équipes de la COEC

Les travaux d'épuration sont répartis entre six équipes techniques, chacune responsable d'un domaine spécifique du bilan d'ouverture.

Équipe	Domaine principal
Équipe 1	Comptes bancaires et trésorerie
Équipe 2	Avances, assurances et créances diverses
Équipe 3	Dettes à long terme et engagements hors bilan
Équipe 4	Recettes perçues pour compte de tiers (CAS, FDU, CFGDCT)
Équipe 5	Pension civile et recettes DGI
Équipe 6	Créances fiscales et restes à recouvrer

Chaque équipe travaille de manière autonome, mais selon une méthodologie commune et sous la coordination de la COEC.

À votre avis, quel est le plus grand défi du bilan d'ouverture 2026 ?

- ★ **A. Identifier les actifs**
 - ★ **B. Identifier les dettes**
 - ★ **C. Évaluer les éléments**
 - ★ **D. Obtenir les pièces justificatives**
 - ★ **E. Changer les habitudes comptables**
- 

Les principaux risques du BO 2026

- ★ données historiques incomplètes ;
- ★ soldes non justifiés ;
- ★ difficultés d'évaluation ;
- ★ insuffisance de pièces justificatives ;
- ★ interprétations différentes entre équipes ;
- ★ retards dans la transmission des informations.

La réponse à ces risques repose principalement sur la documentation, la traçabilité, la validation et l'application d'une méthodologie commune.

Les facteurs clés de maîtrise des risques

Les bonnes pratiques

- ✓ Documenter chaque décision.
- ✓ Ne jamais supprimer une information sans justification.
- ✓ Faire valider toute hypothèse importante.
- ✓ Respecter les procédures communes.
- ✓ Communiquer rapidement toute difficulté.

Résultat attendu

Un bilan d'ouverture fiable, documenté et défendable devant les organes de contrôle.

Le BO 2026 : une étape, pas une fin

Le bilan d'ouverture : construire une nouvelle culture comptable publique

Le 1er octobre 2026 marque le début de la comptabilité en droits constatés.

Le bilan d'ouverture permettra de :

- ★ **mieux connaître** les actifs, les passifs, les droits et les obligations de l'État ;
- ★ **fiabiliser** progressivement l'information comptable et patrimoniale ;
- ★ **renforcer** la transparence et la qualité de la reddition des comptes ;
- ★ **améliorer** progressivement les inventaires et les évaluations ;
- ★ **installer durablement** une culture de justification, de documentation et de contrôle.

Le bilan d'ouverture 2026 n'est pas seulement un exercice comptable : c'est le point de départ d'une meilleure connaissance du patrimoine et de la situation financière de l'État.